

Projet de loi de finances 2011

Grenelle Environnement des résultats aujourd'hui pour la croissance de demain



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer,
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

www.developpement-durable.gouv.fr

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Développement durable
Prévention des risques
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Sommaire

Zoom sur le budget du ministère	4
Le Grenelle Environnement	5
Prévention des risques	6
Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	10
Énergie	12
Logement	14
Prévention de la précarité et de l'exclusion	17
Transports	19
Recherche et innovation	25
Information géographique et météorologie	29
Action européenne et internationale	30
Stratégie et effectifs	31
Structure budgétaire du ministère	34

La construction d'un budget est tout à la fois l'expression d'un contexte économique, de choix politiques et, c'est là sans doute l'essentiel, d'un projet d'avenir.

Il n'échappera à personne la contrainte qui pèse aujourd'hui sur nos finances publiques. La réduction du déficit public est un impératif, non pas pour sacrifier à un quelconque dogme, mais pour préserver un modèle économique, social et environnemental auquel notre société est profondément attachée.

Le budget de ce ministère pour l'année 2011 reflète cette exigence de responsabilité. Il prend toute sa part à l'effort engagé par le Gouvernement pour mieux maîtriser les dépenses, sans pour autant renoncer à nos ambitions.

Il nous appartient de dégager les marges nécessaires, en particulier sur les dépenses de fonctionnement, pour financer des priorités identifiées. Les économies à réaliser, loin d'affaiblir nos engagements, servent directement les politiques publiques que nous portons.

Consolider l'avance prise avec le Grenelle Environnement

En moins de deux ans, grâce à l'implication de tous les acteurs, notre pays a connu des bouleversements dans tous les chantiers que nous avons ouverts : énergie, bâtiment, transports, protection de la biodiversité, agriculture...

C'est aux résultats que l'on peut juger de l'efficacité d'une politique et aujourd'hui nul ne peut contester que les résultats sont là : multiplication par 10 de la production d'électricité photovoltaïque d'ici la fin de l'année, signature de plus de 130 000 éco-prêts à taux zéro, construction en cours de plus de 360 km de lignes de transports collectifs, conversion de 17 000 exploitations à l'agriculture biologique...

Les choix que nous avons faits dans ce budget nous permettront d'inscrire ces résultats dans la durée.

En dépit d'un contexte budgétaire contraint, le financement des politiques du Grenelle Environnement a été strictement préservé, et ce, à un niveau historiquement élevé, quand tous les autres postes de dépenses devaient être globalement réduits de 10 %.

Les opérateurs de référence du Grenelle Environnement voient également leurs moyens confortés. L'Ademe poursuit sa montée en puissance en portant sa programmation sur les actions du Grenelle à 500 M€ par an. L'ensemble des projets d'infrastructures de transport portés par l'AFITF, au service d'une politique de report modal, sont confirmés.

Les engagements financiers annoncés pour la mise en œuvre du Grenelle Environnement sont donc au rendez-vous.



Inventer la croissance de demain

Face à un modèle de croissance qui apparaît désormais à bout de souffle dans nos économies occidentales, nous n'avons pas d'autre choix, pour rester dans la course de la compétitivité mondiale, que d'investir dans la recherche et l'innovation.

Le Grenelle Environnement marque une véritable rupture dans cette prise de conscience, avec l'annonce d'un investissement de 1 Md€ supplémentaire d'ici 2012. Cet objectif sera largement dépassé.

Le grand emprunt nous permet de démultiplier encore l'effort avec près de 10 Md€ d'investissements dans le développement durable, dont 6 Md€ plus particulièrement ciblés sur la recherche et les technologies vertes.

Contribuer à la cohésion de notre modèle social

À travers certaines de ses missions, ce ministère concourt à dessiner le visage d'une France moins marquée par les inégalités. Inégalités face à l'exclusion, inégalités dans l'accès au logement ou à un réseau de transport performant.

Un effort de 90 M€ supplémentaires viendra accompagner le grand chantier de modernisation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans domicile, engagé avec l'ensemble des associations partenaires. C'est un geste fort pour mieux aider les personnes sans abri à sortir de la précarité.

La réforme des dispositifs d'aide à l'accession donnera un nouveau souffle à cette politique en facilitant l'accès à la propriété, en particulier des ménages les plus modestes, par une meilleure prise en compte de leur situation financière.

Cette solidarité est aussi territoriale. Une réponse est enfin apportée au financement des trains qui, à côté des trains à grande vitesse, assurent à l'ensemble de nos concitoyens une desserte équilibrée du territoire.

Mieux protéger contre les risques naturels et technologiques

La tempête meurtrière Xynthia a mis en évidence la réalité du danger que fait courir la fragilité de certains ouvrages. Les violentes inondations survenues dans le Var ont également

montré la nécessité d'une amélioration des dispositifs de vigilance et d'alerte.

Pour répondre à ces risques, un programme d'investissement exceptionnel sera mis en place avec l'objectif de conforter environ 1200 km de digues d'ici 2016. Ce plan permettra de doubler le rythme actuel des travaux et de renforcer significativement la sécurité des populations.

Par ailleurs, les plans de prévention des risques technologiques entrent pleinement dans une phase de mise en œuvre. Un budget de 100 M€ y est consacré en 2011 pour accélérer leur réalisation.

La France qui, grâce au Grenelle Environnement, a pris la tête de tous les classements internationaux en matière de développement durable, se donne les moyens de conserver son avance. Au regard des premiers résultats obtenus, le pari de la croissance verte est un pari gagnant pour tous : gagnant pour la compétitivité de nos entreprises, gagnant pour la recherche et l'innovation, gagnant pour nos concitoyens.

Jean-Louis Borloo,

ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

en million d'€

Zoom sur le budget du ministère

	2010 pro forma	2011	Évolution
Transports	7 701	7 732	0,4 %
Budget transports	3 807	3 574	-6 %
Infrastructures et services de transport (hors AFITF)	3 345	3 104	-7,2%
Sécurité et circulation routières	61	58	-5,2%
Sécurité et circulation routières	133	132	-1,0%
Météorologie	192	198	3,6%
Information géographique et cartographique	76	82	8,0%
Aviation civile	1 567	1 559	-0,5 %
Radars	196	186	-5 %
Trains d'aménagement du territoire	210	210	0 %
AFITF	1 921	2 204	15 %
Écologie	1 401	1 530	9,2 %
Budget écologie	658	665	1 %
Urbanisme, paysages, eau et biodiversité	345	345	0,0%
Prévention des risques (hors ADEME)	214	216	1,1%
Énergie, climat et après-mines (hors ANGDM)	99	104	5,5%
ADEME	594	615	4 %
Fonds de prévention des risques naturels majeurs	150	250	67 %
<i>Crédits du grand emprunt consacrés à la ville durable : 1 Md€</i>			
Logement	7 585	7 534	-0,7 %
Budget logement	7 101	6 970	-2 %
Aide à l'accès au logement	5 370	5 285	-1,6%
Développement de l'offre de logement (hors ANAH)	651	514	-21%
Prévention de l'exclusion et hébergement d'urgence (hors rapatriés)	1 080	1 171	8,4%
ANAH	484	484	0 %
CGLLS (aides à la construction de logements sociaux)		80	-
<i>Crédits du grand emprunt consacrés au logement : 500 M€</i>			
Recherche (hors ADEME)	1 392	1 340	-3,7 %
<i>Crédits du grand emprunt consacrés à la recherche dans le développement durable : 6 Md€</i>			
Soutien	2 732	2 693	-1,4 %
Dépenses de personnel (hors pensions)	2 348	2 331	-0,7 %
Dépenses de fonctionnement	384	362	-6 %
Pensions - Régimes sociaux et retraites	6 500	6 493	-0,1 %
Pensions (y compris BACEA)	1 171	1 153	-1,6%
Régime social des marins	792	797	0,6%
Régimes sociaux des transports terrestres	3 824	3 880	1,5%
ANGDM	692	648	-6,4%
Rapatriés P177	20	14	-28,5%
Total ministère	27 311	27 323	0 %

Le Grenelle Environnement



Focus sur le *Grenelle Environnement*



Trois ans se sont écoulés depuis qu'à l'issue d'un processus de concertation d'une ampleur inédite, le Président de la République, en octobre 2007, endossait les 268 engagements du Grenelle, sur lesquels s'étaient accordés les collègues de la gouvernance à cinq : l'État, les collectivités locales, les entreprises, les syndicats et les associations de protection de l'environnement.

La promulgation de la loi Grenelle 2, le 12 juillet 2010, marque la fin d'un marathon parlementaire de plus de 24 mois qui, si on tient compte des lois de finances, aura permis d'aller jusqu'au bout de la transcription législative des engagements du Grenelle.

La société française s'est mise en marche vers :

- une économie décarbonée pour préserver le climat ;

- une prévention accrue des risques pour l'environnement et la santé ;
 - une nouvelle démocratie écologique.
- Pour que ce changement bénéficie à tous, une économie verte et équitable est en train de se construire :

- grâce à une politique industrielle soutenue visant au développement de filières innovantes dans les domaines qui sont en très forte croissance, ou le seront dans les prochaines années, en raison de la mutation de la société ;
- grâce au pacte de solidarité écologique qui traduit en emplois, de même qu'en solidarité territoriale et en qualité de vie, les mesures du Grenelle. Le Grenelle réussira économiquement si les compétences ont été développées au bon moment et il s'ancrera d'autant plus dans la société qu'il contribuera à réduire la fracture sociale.

Préparer l'avenir par la recherche et l'innovation

L'urgence des défis liés aux changements climatiques appelle des réponses qui passent par un changement d'échelle dans la recherche et l'innovation.

Le Grenelle Environnement a fixé un premier objectif d'investissement de 1 Md€ supplémentaire dans la recherche d'ici 2012 : lutte contre le changement climatique, lien entre santé et environnement, protection de la biodiversité...

Non seulement cet objectif sera pratiquement atteint en 2010 avec 2 ans d'avance mais les orientations budgétaires arrêtées pour la période 2011-2013 permettront même de porter l'effort supplémentaire à près de 1,8 Md€ d'ici 2012.

Cet engagement financier sans précédent trouve, de surcroît, un prolongement exceptionnel dans le grand emprunt. 6 Md€ seront ainsi consacrés, en complément, à la recherche dans les énergies renouvelables (2,35 Md€) et décarbonées (1 Md€), les transports durables (2,5 Md€) et les déchets (0,25 Md€).

L'accélération des investissements dans la recherche et l'innovation doit assurer à notre pays une avance décisive dans la maîtrise des technologies vertes. Elle se conjugue à la démarche initiée pour favoriser le développement de filières industrielles vertes, organisées pour affronter une concurrence mondiale.



Prévention des risques

Les autorisations d'engagement du programme sont en augmentation, de 346,5 M€ à 373,3 M€. Les crédits de paiement affectés à ces politiques s'élèvent à 303,5 M€ en 2011 dont 63,9 M€ plus particulièrement affectés à des actions spécifiques du Grenelle Environnement.

L'objectif du programme est de prévenir les risques technologiques de toute nature ainsi que les risques naturels majeurs et les pollutions industrielles et agricoles, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et la protection de l'environnement. La politique inscrite au programme vise également à évaluer l'impact des substances et produits chimiques, à mettre en place une gestion efficace et des déchets et à limiter le bruit lié aux activités humaines.

L'inspection des installations classées

Dans le cadre du programme stratégique 2008-2012 de l'inspection des installations classées (500 000 installations industrielles ou agricoles), 5 M€ seront consacrés à l'action et à l'animation de l'inspection et à la maîtrise des risques accidentels.

Le transport de matières dangereuses

L'année 2011 sera marquée par un renforcement des contrôles dans le domaine des canalisations de transport de matières dangereuses et de distribution de gaz.

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Ces plans ont pour objectif de résoudre les situations difficiles héritées du passé en matière d'urbanisme autour des sites à hauts risques et de maîtriser l'urbanisation future. 420 PPRT sont à élaborer. 100 M€ en AE et 30 M€ en CP sont dédiés en 2011 à cette action. Cette année devrait connaître la montée en puissance du financement des mesures foncières liées à leur mise en œuvre.

La gestion de l'après-mines

44 M€ sont consacrés à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement, ainsi qu'à la protection des travailleurs, après la disparition des exploitants miniers (notamment la dissolution de Charbonnage de France). En particulier, la dotation de l'État au BRGM, département prévention et sécurité minière, s'élève à 27 M€. Par ailleurs, l'État financera les travaux de mise en sécurité des sites abandonnés et sera amené à procéder à des expropriations et/ou indemnités consécutives à des dégâts miniers : au total 10,4 M€ y seront consacrés.

La prévention des risques chroniques

Près de 47 M€, dont 31,8 M€ dans le cadre des mesures Grenelle, seront consacrés à la connaissance et la maîtrise des émissions polluantes, à l'évaluation des impacts sur la santé et sur l'eau, au traitement des sites et sols pollués et à la prévention des pollutions de l'air intérieur. Notamment, en poursuivant le recensement des établissements accueillant des populations sensibles situés à proximité d'anciens sites industriels. Les opérations de diagnostics ont commencé à partir de juillet 2010 et devraient se dérouler sur environ trois ans pour les 871 premiers sites concernés.

L'amélioration de la qualité sonore

Il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de la directive sur le bruit ambiant qui prévoit la réalisation de cartes de bruit et de plans d'actions pour les principales infrastructures de transport et les grandes agglomérations : 4 M€ sont affectés à cette politique. Par ailleurs, l'ADEME a réservé 120 M€ sur trois ans (2009-2011) pour la résorption des points noirs du bruit.

L'impact des produits chimiques et déchets

2011 sera marquée par une augmentation importante de l'expertise des effets sur la santé et l'environnement de l'emploi des substances chimiques en application des réglementations sur les substances chimiques (REACH) et biocides. Les premiers dossiers d'enregistrement, déposés d'ici décembre 2010, devront en effet être évalués et les premières mesures de restriction et d'interdiction dans le cadre de REACH devraient être adoptées.

39 M€ seront consacrés à ces actions qui bénéficieront en outre de ressources extrabudgétaires provenant de la TGAP qui alimente le fonds déchets de l'ADEME.

Santé environnement

Dans la lignée des engagements du Grenelle Environnement, le programme appuiera la mise en œuvre du PNSE 2, adopté le 24 juin 2009, et permettra d'augmenter, en particulier en s'appuyant sur les opérateurs du ministère (ANSES, INERIS...), les actions d'amélioration des connaissances en termes d'évaluation des risques (air intérieur, nanoparticules, ondes et champs électromagnétiques, programme de bio-surveillance...). 12 M€ seront consacrés à ces actions en 2011.

La prévention des risques naturels

Les priorités portent sur le développement de la connaissance, de l'information et sur l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (7754 PPRN approuvés au 1^{er} janvier 2010) en les ciblant sur des territoires prioritaires. 15 M€ y seront consacrés.

La prévention des inondations

L'État poursuivra sa participation aux opérations réalisées par les collectivités locales dans le cadre des programmes d'action de prévention des risques liés aux inondations (PAPI) et plans grand fleuve. Au global, 26 M€ de crédits budgétaires y seront consacrés. Dans le cadre des PAPI, l'action de réduction de l'exposition des populations au risque inondation sera intensifiée conformément aux orientations du Grenelle (nouvel appel à projet PAPI).

Le programme contribuera à la mise en œuvre de la transposition nationale de la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.

Enfin, les conséquences dramatiques de la tempête Xynthia, puis des crues dans le Var, ont montré la vulnérabilité croissante du territoire face à ces événements. Un plan prévention des

submersions marines et des crues rapides, doté sur la période 2011-2016 d'un budget de 500 M€, aura notamment pour objectif de couvrir, d'ici 2013, l'ensemble des communes à risque important par un plan de prévention des risques naturels et d'engager un programme national pluriannuel pour le renforcement de la sécurité du parc des ouvrages hydrauliques de protection, accélérant ainsi les actions à mettre en œuvre dans ces domaines. Le fonds pour la prévention des risques naturels majeurs, dont le champ d'intervention a été élargi par la loi portant engagement national pour l'environnement, sera principalement mobilisé pour financer ce plan.

La prévision des crues

L'année 2011 sera marquée par les premières études de développement d'un système d'alerte ruissellement et crues soudaines qui contribuera à terme à la création d'un service d'avertissement des communes à l'échelle infradépartementale.

Météo-France et le ministère du Développement durable travaillent aussi à l'amélioration des prévisions de submersions marines.

L'amélioration des outils et des méthodes de prévision sera poursuivie dans un objectif d'utilisation en temps réel par l'ensemble des services de prévision des crues et notamment l'amélioration de la production de l'information de vigilance sur les crues (www.vigicrues.ecologie.gouv.fr), grâce au développement de modèles de prévision et d'outils de gestion, de traitement et de publication des données de deuxième génération. 18 M€ seront consacrés au domaine de la prévision des inondations.

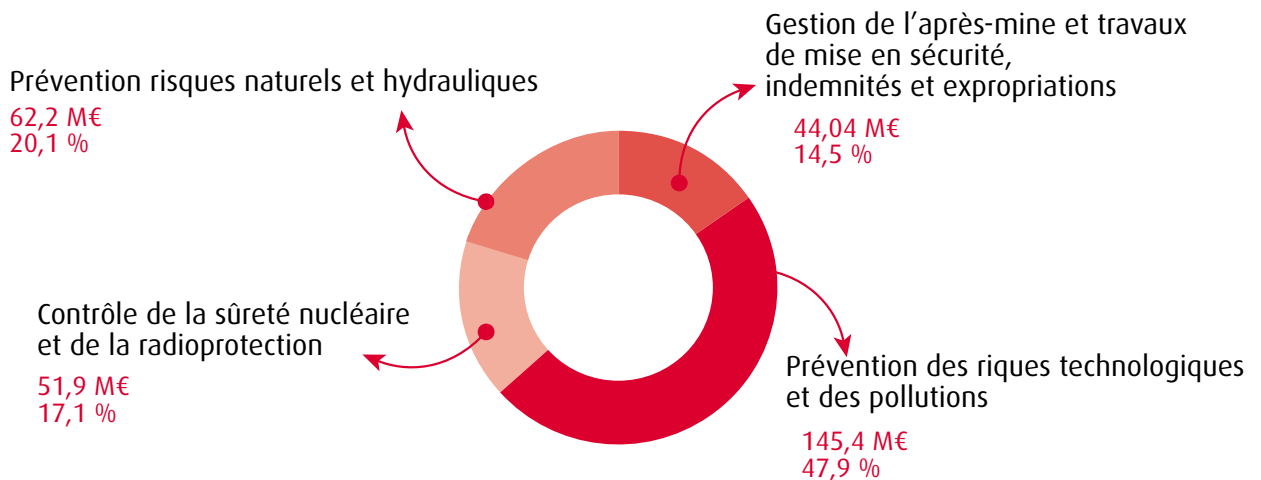
La sécurité des barrages et des digues

Les services chargés du contrôle de la sécurité poursuivront en 2011, dans une nouvelle organisation concentrée à l'échelon régional, l'évaluation des études de dangers présentées par les principaux maîtres d'ouvrages. Cette action complète les inspections périodiques des ouvrages les plus grands et le suivi des études et travaux engagés par les responsables des ouvrages sur lesquels des insuffisances ou des évolutions défavorables ont été constatées.

Le plan séisme

La mise en œuvre du programme national de prévention du risque sismique décidé en 2004, et en particulier du plan séisme Antilles, sera renforcée. 3 M€ y seront consacrés auxquels s'ajouteront des crédits en provenance du fonds de prévention des risques naturels majeurs dont l'augmentation du taux d'aide a été actée dans le cadre des mesures Grenelle (confortement des écoles, SDIS, HLM...).

La prévention des risques 303,5 M€



LES OPÉRATEURS

Les opérateurs de ce programme (Ademe, Ineris, Anses, BRGM, Geoderis...) contribuent significativement à la mise en œuvre des priorités du ministère du Développement durable dans la prévention des risques : 89 M€ leur sont consacrés.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)

Prélevé sur les ressources du dispositif d'indemnisation des catastrophes naturelles, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, est la principale source de financement de la prévention des risques naturels majeurs pour l'État.

Il permet de financer toute une série de mesures de prévention :

- l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ;
- l'information préventive ;
- la délocalisation des personnes les plus menacées ;
- les études et travaux de prévention et de

protection des collectivités territoriales ;

- le traitement des cavités souterraines ;
- les travaux des particuliers imposés par un PPRN.

Les ressources du fonds seront confortées en 2011 et représenteront 250 M€ ; elles seront affectées en 2011 à la poursuite des opérations de délocalisation dans les communes touchées par la tempête Xynthia ainsi qu'à la mise en œuvre du plan de prévention des submersions marines et des crues rapides et à la poursuite des autres actions engagées, dont le plan séisme Antilles.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

Autorité administrative indépendante, elle assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement

des risques liés aux activités nucléaires. Le budget global de l'ASN en 2011 s'élève à 67,5 M€ dont 51,9 M€ sur le programme 181. L'ASN bénéficie de plus des expertises de l'IRSN.

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)

Pour l'exercice 2011, l'INERIS bénéficiera d'une dotation globale de 36,2 M€ en AE et CP. Les capacités d'action de l'établissement seront maintenues grâce à un abondement par prélèvement sur fonds de roulement. Ces ressources lui permettront notamment :

- de poursuivre ses activités en matière de prévention des risques et des pollutions générées par les installations classées, de prévention des risques du sol, du sous-sol et de l'après-mine, de gestion des risques chroniques et d'évaluation des substances et produits chimiques, de sécurité industrielle et de prévention contre les risques naturels ; de poursuivre corrélativement ses travaux de normalisation et de certification, de conseil, de formation et d'information (programme 181 : 22 M€) ;

- de poursuivre ses activités de surveillance de la qualité de l'air (programme 174 : 5,3 M€) ;
- de développer ses travaux de recherche sur les risques et les pollutions (programme 190 : 8,3 M€).

Dans le cadre du PNSE2, issu du Grenelle Environnement, l'établissement apportera également son concours, au développement de l'expertise sur les risques émergents, notamment ceux liés aux substances et produits chimiques (2,1 M€ inclus dans la dotation 2010 du programme 181).

Au titre du volet recherche du Grenelle, l'INERIS est l'opérateur porteur du pôle applicatif de toxicologie-écotoxicologie. Pour l'exercice 2011, la dotation attribuée à la poursuite de cette opération sera renouvelée (2,5 M€).

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)

Toutes origines confondues, les ressources de l'Ademe s'élèveront à 590,7 M€ et son plafond d'emploi passera de 938 à 945 équivalents temps plein. L'établissement sera ainsi en mesure de renforcer ses activités de conseil, d'incitation et de soutien en matière de production et de consommation durables, d'adaptation aux effets du changement climatique, dans les domaines de l'environnement et de la santé, de l'habitat et du bâtiment, des transports, des déchets, du bruit, des sols pollués, de la diversification énergétique et des économies d'énergie.

En 2011, les ressources de l'Ademe sont structurées de la façon suivante : l'agence recevra une dotation budgétaire de 82,7 M€ dont 48,9 au titre du programme 181, 33,8 M€ au titre du programme 190. La dotation du programme 174 est supprimée, les actions correspondantes étant financées par la TGAP à partir de 2011. Le montant global de la TGAP s'élève 508 M€ dont 441 M€ issus des taxes existantes et

67 M€ de nouvelles taxes (incinération 64 M€ et poussières 3 M€).

Enfin, au titre des investissements d'avenir et conformément à la loi de finances rectificative du 9 mars 2010, l'Ademe sera opérateur :

- du programme véhicules du futur pour un montant de 1 000 M€ ;

- du programme démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte. Ce programme regroupe deux actions : une action démonstrateurs énergies renouvelables et chimie verte pour un montant de 1 350 M€ et une action tri et valorisation des déchets, dépollution écoconception de produits pour un montant de 250 M€.

- d'une partie du programme développement de l'économie numérique pour le volet réseaux électriques intelligents de l'action soutien aux usages, services et contenus numériques innovants pour un montant de 250 M€.



Dans le respect des engagements de la France au niveau européen, le programme urbanisme, paysages, eau et biodiversité traduit la volonté du Gouvernement de mieux intégrer la préservation des ressources et milieux naturels dans les politiques d'aménagement. Le programme poursuit la mise en œuvre des objectifs fixés par les deux lois du Grenelle Environnement et prend en compte le projet Grand Paris lancé par le président de la République.

Les crédits du programme s'établissent à 350 M€ en AE et 345,2 M€ en CP (hors transfert des contrats de plan outre-mer). Le budget est ainsi strictement préservé sur 2011. Cette reconduction montre la priorité que le Gouvernement attache à l'application du Grenelle Environnement dans un contexte budgétaire particulièrement exigeant.

Urbanisme, aménagement, paysages

Le budget consacré à l'aménagement et l'urbanisme en 2011 s'élève à 74 M€ en AE et à 73 M€ en CP. Il comporte une priorité, la ville durable, tout en poursuivant l'effort sur les sites et paysages avec la mise en œuvre de la convention européenne des paysages et les opérations grands sites. Sur la politique d'aménagement de l'État, les crédits sont en légère baisse (25 M€ au lieu de 27 M€) dans le cadre des contrats de projet 2007-2013 ; ils seront répartis en fonction de l'avancement des projets, en cohérence avec les principes du plan ville durable. Les crédits relatifs à la prospective et à la gestion de l'information évoluent en fonction des gains de productivité attendus.

Les crédits ville durable bénéficient d'une forte hausse, ils s'établissent à 23 M€, soit en augmentation de plus de 27 % par rapport à 2010. Ils financent le plan ville durable qui « favorise l'émergence d'une nouvelle façon de

concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville ». Le plan est à l'origine des appels à projets écoquartiers et écocités, qui ont rencontré un fort succès auprès des collectivités territoriales, et il comprend le soutien aux collectivités territoriales pour l'élaboration de documents d'urbanisme exemplaires, notamment des SCoT tenant compte de l'ensemble des problématiques de l'aménagement durable, ainsi que des PLU intercommunaux valant plan local de l'habitat et plan de déplacement urbain.

Les crédits financent également la démarche urbanisme de projet, initiée par le Gouvernement en juin 2010, et qui touche au droit de l'urbanisme, aux autorisations individuelles, à la fiscalité et au droit de préemption. Sur les 23 M€, 8,6 M€, au lieu de 7 M€ en 2010, financent le Grenelle/plan ville durable, qui bénéficiera par ailleurs d'une forte contribution au titre des investissements d'avenir (1 Md€).

Eau, biodiversité, ressources minérales non énergétiques

Cette part de la politique est dotée de 275,6 M€ en AE et de 272,2 M€ en CP et traduit la poursuite de l'application du Grenelle.

La moitié de l'action (134 M€ en AE, 138 M€ en CP) est consacrée aux subventions pour charges de service public destinées aux opérateurs. De plus, des emplois sont créés pour l'EP Marais Poitevin (8 emplois), dans les parcs nationaux (lancement du parc des Calanques, 2 emplois) et l'Agence des aires marines protégées (parcs naturels marins, 18 emplois), au Conservatoire du littoral (3 emplois) et à l'ONEMA (1 emploi).

Certains thèmes démontrent clairement la montée en puissance liée au Grenelle.

La préservation des espèces enregistre une très forte hausse (+56 %) de ses crédits qui passent de 32 M€ à 50 M€ en AE. Les espèces marines font l'objet d'un effort nouveau (1,6 M€). Hors Grenelle, la subvention pour charge de service public à l'ONCFS passe de 23,6 M€ à 37,5 M€.

La gestion du patrimoine naturel atteint 19,5 M€ en AE pour permettre la mise en œuvre de la Trame verte et bleue (3,5 M€ en 2011).

L'État soutient les collectivités territoriales pour l'élaboration de documents de planification écologiques prenant en compte la Trame verte et bleue ; il assure le cadrage, la réflexion et l'animation. La conception de la Trame verte et bleue repose sur trois niveaux : des orientations nationales qui précisent le cadre retenu pour approcher les continuités écologiques à diverses échelles spatiales ; des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), respectant les orientations nationales et élaborés conjointement par l'État et la région ; des déclinaisons communales ou intercommunales.

Les crédits des réserves naturelles nationales (RNN) sont en hausse avec un accent particulier sur les réserves naturelles outre-mer et les nouvelles réserves créées.

Enfin, les moyens affectés aux matières premières minérales non énergétiques font plus que doubler avec 4,5M € en AE au lieu de 2M € en AE et en CP pour financer les travaux sur les métaux stratégiques (1,4 M€), comme l'a souhaité le Gouvernement, et le titre minier de l'île de Clipperton (0,9 M€ en AE et en CP).

Les crédits eau sont en réduction, conformément aux décisions prises à partir de 2004, afin de poursuivre le transfert des missions vers les agences de l'eau et l'ONEMA. C'est le cas des activités Grenelle sur l'adaptation au changement climatique, où le rôle d'impulsion initiale de l'État est terminé, et qui sont reprises par les agences de l'eau ; c'est également vrai pour la mesure technique et l'observation de l'état biologique des masses d'eau qui sera transféré en trois ans aux agences de l'eau et à l'ONEMA.

Les parcs nationaux comprennent, au titre du Grenelle, un budget de 1,5 M€ hors masse salariale pour le parc des Calanques. Les autres projets (forêt de feuillus de plaine et zones humides) sont provisionnés (0,4 M€) et les extensions de parcs (Guadeloupe et Port-Cros) reçoivent 1,5 M€.

Les inventaires de la biodiversité reçoivent, sur les crédits Grenelle, 3,6 M€ pour l'observatoire de la biodiversité, 2,4 M€ pour la biodiversité outre-mer et 1,6 M€ pour la collecte de données sur les espèces. Toujours sur les crédits Grenelle, les milieux marins bénéficient, dès 2011, de 21 créations d'emplois dans les établissements publics, de 8 M€ pour la création d'aires marines protégées et de 5,6 M€ pour l'application de la directive stratégie marine européenne. Enfin, 31 M€ sont dégagés pour achever en 2012 les documents d'objectifs (DOCOB) destinés à la gestion des 1700 sites Natura 2000. L'accent sera également mis sur la signature de contrats de gestion et l'animation des DOCOB.



Énergie

Le programme énergie s'articule autour de deux objectifs :

- assurer à l'ensemble des consommateurs la disponibilité en quantité et en qualité de l'énergie qui leur est nécessaire, à des prix compétitifs, tout en contribuant à l'indépendance énergétique nationale, à la cohésion nationale, à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique ;
- garantir aux anciens mineurs la préservation de leurs droits après l'arrêt de l'exploitation minière.

Le programme s'appuie, au niveau déconcentré, sur le réseau des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Quatre axes stratégiques

La politique énergétique française se décline en quatre grands axes :

- maîtriser la demande d'énergie, grâce à de nombreuses mesures et programmes mobilisateurs, notamment un dispositif de certificats d'économie d'énergie, des normes et réglementations ainsi qu'une fiscalité incitative ;
- diversifier les sources d'approvisionnement énergétique en accroissant l'usage des énergies renouvelables, en maintenant l'option nucléaire ouverte et, de façon générale, en développant un appareil de production d'énergie performant ;
- développer la recherche dans le domaine de l'énergie, parce qu'il s'agit d'un impératif pour relever les défis du long terme, par exemple pour les bioénergies, la pile à combustible, la voiture propre, les bâtiments à basse consommation, le solaire, la captation et le stockage souterrain du CO₂, le nucléaire de quatrième génération, le stockage d'électricité ;
- assurer des moyens de transport et de stockage de l'énergie adaptés aux besoins, notamment pour garantir la qualité de la fourniture d'électricité, conforter la sécurité des réseaux électrique et gazier et, plus largement, améliorer la sécurité d'approvisionnement de la France.

La déclinaison de ces quatre axes stratégiques permet ainsi de :

- contribuer à l'indépendance énergétique

nationale et garantir la sécurité d'approvisionnement ;

- assurer un prix compétitif de l'énergie ;
- préserver la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre et pour une meilleure qualité de l'air ;
- garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie.

À la maîtrise de l'énergie et la sécurité d'approvisionnement, pierres angulaires de la politique économique depuis les années 1970, s'est ajoutée la prise de conscience des enjeux relatifs au changement climatique et à la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La loi Grenelle 1 a ainsi confirmé l'objectif de la France de diviser par quatre d'ici 2050 ses émissions de gaz à effet de serre. Elle fixe comme objectif à notre pays de devenir l'économie la plus efficiente en équivalent carbone au niveau européen d'ici 2020 : réduction des émissions de gaz à effet de serre (-20 %), augmentation de l'efficacité énergétique (+ 20 %) et de la part des énergies renouvelables (à au moins 23 % de la consommation finale). La loi Grenelle 2 dote la France des outils juridiques et techniques nécessaires à la mise en œuvre de cette politique.

Politique de l'énergie (6,8 M€)

Accroître la compétitivité de la production nationale d'énergie, satisfaire la demande en la maîtrisant et préserver l'environnement

La consommation totale d'énergie représente, en France, 259 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) et le solde (déficitaire) de nos échanges en matière énergétique s'est élevé en 2009 à 38 Md€. Démunie de ressources fossiles suffisantes, la France a de longue date cherché à accroître son indépendance énergétique, dont le taux avoisine aujourd'hui 50 %.

Ce résultat a été obtenu en développant très tôt une politique d'économies d'énergie et le recours à des énergies non fossiles : nucléaire (77 % de la production d'électricité) et, plus récemment, les énergies renouvelables. La diversification des sources d'énergie et de leur provenance contribue à renforcer la sécurité de nos approvisionnements importés, principalement sous forme de pétrole (33 % de notre consommation primaire) et de gaz naturel (15 %). L'ouverture des marchés énergétiques à la concurrence constitue désormais un élément nouveau auquel doivent s'adapter les consommateurs ainsi que les opérateurs historiques qui ont déjà étendu leur activité à l'international, notamment en Europe.

Lutte contre le changement climatique (36,9 M€)

Nombre d'actions doivent être entreprises pour appréhender, dans sa globalité, le défi du changement climatique. Pour y parvenir, il est indispensable de :

- diminuer de manière volontaire les émissions de gaz à effets de serre à l'aide des différents leviers disponibles aujourd'hui : réglementation et incitation à utiliser des énergies non-fossiles, développement des méthodes de production faiblement émettrices en gaz à effets de serre, gestion optimale des puits de carbone ;
- préparer le passage à une société décarbonée, au moyen de technologies de pointe se substituant progressivement aux anciennes technologies fortement émettrices en gaz à effets de serre.

Le défi du changement climatique invite à une adaptation en profondeur des systèmes économiques, au travers de laquelle la France a les moyens de stimuler sa compétitivité et de devenir un pionnier à l'échelle mondiale.

Ces objectifs doivent être menés en poursuivant l'amélioration de la qualité de l'air.

Gestion économique et sociale de l'après-mines (705,5 M€)

Fin 2007, une page de l'histoire industrielle de la France a été tournée avec la dissolution de Charbonnages de France, dernière étape du processus d'arrêt de l'exploitation minière dans notre pays.

En 2011, l'intervention de l'État se poursuivra pour garantir les droits collectifs des mineurs qui découlent du statut du mineur ou du pacte charbonnier.

Sur le plan social, l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (ANGDM), sous tutelle de l'État, et la Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines (CANSSM) assurent en particulier le financement et le versement de prestations diverses aux retraités ou retraités anticipés des mines fermées et de certaines mines et ardoisières en activité. Sont notamment prises en charge les prestations de chauffage et de logement, les pensions de retraites anticipées, les allocations de raccordement et de pré-raccordement et les indemnités conventionnelles de cessation anticipée d'activité.

Sur le plan économique, l'État soutient la ré-industrialisation des anciens bassins miniers en contribuant, grâce aux interventions du fonds d'industrialisation des bassins miniers (FIBM), aux opérations de redéploiement économique dans ces bassins.

Au total, le programme prévoit 752 M€ de crédits en faveur de la mise en œuvre de la politique de l'État dans ces différents domaines.



Logement

Les crédits budgétaires affectés à la politique du logement s'élèvent à 5,8 Md€ en 2011.

Deux grandes priorités fondent ce budget :

- aider les ménages aux ressources modestes à faire face à leurs dépenses de logement : les crédits consacrés aux aides personnelles au logement s'élèvent, pour leur part budgétaire, à 5,3 Md€. Toutes sources de financement confondues, ce sont près de 16 Md€ de prestations qui viendront réduire, en 2011, la facture de plus de six millions de ménages ;
- poursuivre la construction de logements, et notamment de logements locatifs sociaux, en nombre suffisant pour répondre aux besoins des Français, dans les zones où se manifeste un fort déséquilibre entre l'offre et la demande : 500 M€ sont consacrés au financement du développement de l'offre de logement social, soit +4 % par rapport à 2009 ; ces autorisations d'engagement permettront de financer 120 000 logements sociaux en privilégiant les logements les plus sociaux (55 500 PLUS et 22 500 PLAI).

Au-delà des crédits budgétaires, le financement de la politique du logement en 2011 repose également sur des dépenses fiscales de l'ordre de 12 Md€.

Par ailleurs, les partenaires sociaux, via Action logement, participent à la mise en œuvre de la politique du logement.

Assurer l'effectivité du droit au logement et refonder le dispositif d'hébergement et d'accès au logement

La loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable (DALO) donne à la Nation une obligation de résultat.

En plaçant le dispositif d'hébergement dans la logique d'accès au logement, le ministère s'est en outre engagé dans un plan de modernisa-

tion et de rénovation sans égal. Les mesures d'accompagnement vers et dans le logement destinées notamment à favoriser les sorties des structures d'hébergement et de logement temporaire vers le logement et le maintien durable dans le logement participent de la stratégie nationale 2009-2012 de prise en charge des personnes sans abri et mal logées et dont le principe « le logement d'abord » constitue un levier essentiel.

Développer une offre nouvelle pour satisfaire dans les meilleurs délais la demande de logements locatifs, en particulier dans les zones tendues

120 000 logements (22 500 PLAI, 55 500 PLUS, 42 000 PLS dont ceux de l'Association foncière logement) seront financés principalement dans les zones les plus tendues.

En complément des crédits ouverts en loi de finances (500 M€ en AE), les aides fiscales permettront d'accompagner la production de ces nouveaux logements.

Par ailleurs, les organismes de logement social seront soumis, à compter de 2011, à la contribution sur les revenus locatifs dont ils étaient jusqu'à présent exonérés. Le produit de cette contribution, évalué à 340 M€, leur sera redistribué sous forme d'aides à la rénovation urbaine (260 M€ en 2011) et à la construction de logements locatifs sociaux notamment dans les zones les plus tendues (80 M€ en 2011).

Lutter contre le logement indigne et réhabiliter les quartiers anciens dégradés

La lutte contre l'habitat indigne reste, en 2011, une des priorités tant au titre de la lutte contre les exclusions qu'à celui du plan santé environnement.

La réforme du régime des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) installe la lutte contre l'habitat indigne comme première priorité de l'agence.

Le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), lancé en 2009, a pour objectif de revitaliser ces quartiers anciens, de rétablir leur attractivité vis-à-vis des populations et des investisseurs et d'y maintenir la mixité sociale. 25 projets ont été retenus après un appel à candidatures. L'État et ses opérateurs, l'Anah et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), mobiliseront 380 M€ sur trois ans. L'impulsion donnée par le programme devrait permettre d'effectuer 1,5 Md€ de travaux.

Permettre à un plus grand nombre de Français d'être propriétaires de leur logement

Les dispositifs financiers qui existent aujourd'hui pour aider les ménages à devenir propriétaires d'un logement sont trop nombreux, coûteux et complexes. Pour atteindre l'objectif d'une « France de propriétaires » souhaitée par le Président de la République, une importante réforme de l'accession sociale à la propriété est mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2011 :

- **plus simple**, cette réforme ne retient que trois dispositifs, correspondant aux grandes étapes du cycle d'achat des primo-accédants : l'épargne logement, le prêt à taux zéro + (PTZ+), qui résulte de la fusion du Pass-Foncier, du PTZ actuel et du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt, et les aides personnelles au logement en accession ;
- **universel**, le nouveau PTZ+ s'adresse à tous les primo-accédants, sans conditions de ressources ;
- **tourné vers les familles**, il sécurise davantage la solvabilité des ménages ;

- **plus efficace**, la réforme cible les aides sur les priorités de la politique du logement : dans le neuf en zones tendues pour soutenir la construction et dans l'ancien en zones détendues, tout en encourageant la performance énergétique.

Améliorer la performance énergétique des logements anciens et neufs

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments constitue une des priorités d'actions issue du Grenelle Environnement. Pour y répondre, de nombreux leviers doivent être mobilisés : l'adaptation de la réglementation, le développement de la recherche et de l'innovation ou la mobilisation des professionnels du bâtiment.

Elle passe aussi par l'incitation des ménages à réaliser des travaux de performance énergétique ou à acquérir des logements performants sur le plan énergétique. Les particuliers peuvent par exemple, sous conditions, bénéficier dans cet objectif du dispositif d'éco-prêt à taux zéro, qui est distribué par les établissements de crédit et qui est maintenant pleinement opérationnel. À partir du 1^{er} janvier 2011, les aides versées par l'Anah aux propriétaires occupants seront revues pour mieux lutter contre la précarité énergétique et celles destinées aux propriétaires bailleurs seront par ailleurs systématiquement conditionnées par une amélioration significative de la performance énergétique du logement après travaux).

Les bailleurs de logements locatifs sociaux peuvent également continuer à bénéficier de l'éco-prêt logement social, dans le cadre de la rénovation thermique des logements énergivores. La durée du prêt a été revue pour 2011 (prêt bonifié à 1,9 % sur 15 ans, à 2,35 % sur 20 ans).

LES ACTEURS

Un nouveau régime des aides pour l'opérateur pour le parc privé, l'Anah, qui place les propriétaires occupants modestes au cœur du dispositif

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) est l'acteur des interventions sur le parc privé pour le compte de l'État. La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion a étendu ses missions à la lutte contre l'habitat indigne et l'amélioration des structures d'hébergement, en plus de celles portant sur le développement et l'amélioration du parc privé. Le régime des aides accordées par l'Anah sera profondément réformé en 2011. L'action de l'agence sera ainsi réorientée autour de trois axes prioritaires :

- la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- le rééquilibrage de l'aide de l'Anah en faveur des propriétaires occupants aux ressources modestes avec une intervention forte sur la lutte contre la précarité énergétique et une prise en compte des besoins d'adaptation liés à la perte d'autonomie ;

- un plus grand ciblage de l'aide aux propriétaires bailleurs avec un recentrage sur les situations où l'aide de l'Anah présente un réel effet de levier.

L'Anah se recentre ainsi sur sa vocation sociale. Elle sort définitivement de la logique de guichet puisque l'aide sera désormais attribuée systématiquement sur la base d'un diagnostic de l'état du logement ou d'une évaluation des besoins pour les propriétaires occupants. Pour atteindre ces objectifs, l'Anah mobilisera une capacité d'engagement de l'ordre de 470 M€.

L'action de l'Anah dans la lutte contre la précarité énergétique sera également amplifiée avec la mobilisation de financements du grand emprunt : ce sont ainsi 69 M€ supplémentaires, issus du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés, qui viendront s'ajouter dès 2011 aux aides de l'agence.

Un partenaire, Action logement

Un programme triennal, précisant les modalités de mobilisation des fonds de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) au profit de la politique du logement menée par l'État, a été arrêté pour la période 2009-2011, en concertation avec les partenaires sociaux. L'utilisation de ces fonds permettra notamment de mobiliser en 2011 :

- 480 M€ au titre de la contribution du 1% logement au financement de l'Anah pour l'amélioration du parc privé de logements ;
- 95 M€ au titre du programme national de qualification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) ;
- 90 M€ de prêts ou subventions en faveur du traitement de logements indignes ;

- 288 M€ en faveur des structures collectives, des aides à caractère social et des actions dans les territoires spécifiques ;

- 285 M€ de subventions en faveur du logement locatif social ;

- 270 M€ de prêts en faveur du logement social et intermédiaire.

Les partenaires sociaux d'Action logement adaptent également leurs dispositifs d'aide à l'accession à la propriété en vue de faciliter l'accès à l'emploi et la mobilité professionnelle. Outre les salariés primo et secundo-accédants, les jeunes bénéficieront de ces mesures dont l'efficacité sera renforcée par la recherche d'une bonne articulation avec le nouveau PTZ +.

Le budget consacré à la prévention de la précarité et de l'exclusion est de 1,184 Md€ dont plus de 1 Md€ dédié au financement des structures d'accueil, d'hébergement et de logement adapté pour les personnes sans abri. Ainsi, le budget consacré à la lutte contre l'exclusion augmentera de près de 8%.

Ce programme a pour principales fonctions la prévention de la précarité et de l'exclusion. En effet, face à des facteurs explicatifs de la pauvreté et de l'exclusion souvent multiples et à des mécanismes d'interaction complexes, l'État joue un rôle essentiel d'animation et de pilotage des politiques publiques ainsi que d'observation et d'analyse des phénomènes de précarité et de pauvreté. Cette action prend plusieurs formes puisqu'il s'agit de :

- créer les conditions favorables à une sortie de l'assistance ;
- répondre à l'urgence, mais également de soutenir la professionnalisation des intervenants, notamment du secteur social ;
- renforcer le partenariat avec les acteurs chargés de l'aide directe auprès des personnes.

Ces axes d'action ont guidé l'élaboration du programme, tout en mettant un accent particulier sur des objectifs de qualité des services offerts par les dispositifs d'hébergement et de logement adapté.

Les axes stratégiques du programme prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables sont en cohérence à la fois avec les objectifs définis dans le rapport national de stratégie inclusion sociale – protection sociale 2008-2011, volet inclusion sociale – et le projet de réforme de l'organisation de l'hébergement et du logement adapté, initié en 2009.

Les crédits de veille sociale sont en hausse avec 9 M€ d'augmentation par rapport à la LFI 2010 et les crédits CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) sont en progression de près de 10 M€. Enfin, les crédits dédiés au logement adapté sont en forte hausse avec près de 40 M€ en plus.

L'année 2011 sera marquée par la poursuite de

la refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou risquant de l'être, engagée en 2009 qui s'organise autour de trois objectifs :

- mieux accueillir et mieux orienter ;
- mieux adapter le dispositif d'hébergement aux besoins des personnes ;
- marquer la priorité au « logement d'abord ».

Les grands axes de la modernisation du dispositif hébergementaccès au logement des publics sans domicile, prévus par la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées pour 2009-2012, visent à :

- mettre en place des systèmes d'observation, d'information, de connaissance des besoins des publics pris en charge et d'évaluation des résultats ;
- simplifier le système d'offre d'hébergement, en passant par la construction d'un référentiel de prestations et de services pour parvenir notamment à une architecture plus simple et plus lisible du dispositif ;
- réformer le mode de prise en charge des personnes à la rue (rationalisation et mutualisation des moyens de l'urgence) et construire des parcours gradués et individualisés en cherchant à donner aux personnes un référent personnel ;
- adopter une démarche concertée d'analyse des besoins et de planification territoriale de l'offre ;
- placer le dispositif d'hébergement dans une logique d'accès au logement, qu'il soit ordinaire ou adapté.

En outre, 2011 verra la refonte de l'organisation et de la mise en œuvre de l'aide alimentaire au profit des personnes les plus démunies suite à l'adoption de la loi n° 2010-874 du

27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui confère une base législative à l'aide alimentaire et introduit une habilitation pour les associations qui œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire, pour qu'elles puissent recevoir des contributions publiques destinées à sa mise en œuvre. Ces améliorations institutionnelles et organisationnelles permettront d'améliorer la qualité du service de distribution de l'aide alimentaire (traçabilité, adéquation offre/demande, etc.) aux bénéficiaires de l'aide alimentaire et de veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

S'agissant de l'action dédiée aux rapatriés, 2011 devrait être en principe l'année : d'une part, de l'achèvement du désendettement des rapatriés installés et, d'autre part, du règlement financier des derniers dossiers, d'aide à l'acquisition, à l'amélioration de l'habitat et de l'insertion professionnelle des enfants ainsi que de l'allocation aux orphelins.

Prévention de l'exclusion

Le budget destiné à la prévention de l'exclusion et à l'accès aux droits s'élève à 62,6 M€. Il contribue principalement au financement de dispositifs en faveur des deux publics cibles spécifiques présentant des risques d'exclusion particuliers, à savoir les jeunes en grande difficulté ainsi que les gens du voyage. Dans les dispositifs en direction des jeunes en situation de risque, le rôle des points d'accueil et écoute des jeunes (PAEJ), lieux d'accueil, de soutien et de médiation doit être souligné, la participation de l'État à ces dispositifs constituant un levier essentiel. Le montant affecté aux PAEJ en 2011 correspond au financement de 239 PAEJ et 183 antennes.

Hébergement et logement adapté

Cette action concerne notamment le dispositif d'accueil et d'hébergement généraliste (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, hébergement d'urgence et de stabilisation), ainsi que les dispositifs du logement adapté et ceux de l'accompagnement vers le logement.

Depuis 2007, un effort particulier a été entrepris pour améliorer les capacités d'accueils et les conditions d'hébergement des personnes sans domicile : places d'hébergement en plus grand nombre, restructurées et pérennisées et

développement du logement adapté aux besoins des personnes en grande difficulté sociale.

Dans le cadre du chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans abri ou mal logées, les moyens consacrés au financement de cette politique (plus d'1 Md€) sont augmentation tant pour la veille sociale (60 M€ pour 51 M€ en LFI 2010) que pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (625 M€ pour 615,6 M€ en LFI 2010). D'autre part, en cohérence avec les axes prioritaires de la refondation de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement, les crédits consacrés au logement adapté sont en forte augmentation (146,15 M€ pour 107,73 M€ en LFI 2010) de façon à favoriser les créations de places de pensions de famille et d'optimiser le dispositif d'intermédiation locative Solibail.

Aide alimentaire

Les crédits consacrés à l'aide alimentaire et à l'aide d'urgence (13 M€) s'ajoutent au programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) qui permet la mise à disposition de denrées alimentaires pour environ trois millions de personnes.

Conduite et animation de la politique conduite de lutte contre l'exclusion

La diversité et la complémentarité des intervenants représentent une des caractéristiques de l'approche de la lutte contre la précarité et l'exclusion. Elles nécessitent notamment une animation partenariale et un pilotage des actions. Le budget de 15,7 M€ pour 2011 permettra d'assurer des actions d'ingénierie, d'animation et d'expérimentation tant au niveau national que local. Ces crédits permettront également le soutien aux associations œuvrant dans le champ de la lutte contre l'exclusion et l'appui au développement de l'emploi social (actions de professionnalisation).

Rapatriés

Ce programme comprend des crédits qui ne relèvent pas des compétences du ministère de la ville et du logement. D'un montant de 14,3 M€, les crédits 2011 doivent permettre l'achèvement du désendettement des rapatriés installés ainsi que le règlement financier des derniers dossiers d'aide à l'acquisition, à l'amélioration de l'habitat et à l'insertion professionnelle, ainsi que l'allocation aux orphelins.



Favoriser le transport des voyageurs et des marchandises par d'autres modes que le transport routier constitue un facteur essentiel de la réussite de la politique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre actée dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement.

Dans la continuité du budget 2010, le budget 2011 conforte donc les interventions de l'État en faveur des modes de transports alternatifs à la route et du report modal, en cohérence notamment avec l'engagement national pour le fret ferroviaire annoncé par le Président de la République le 16 septembre 2009. Il poursuit également l'effort engagé en faveur de la régulation des pratiques et de la sécurité des réseaux d'infrastructures et de la sécurité routière, aérienne et maritime.

► **INFRASTRUCTURES ET SERVICES
DE TRANSPORTS**

**Favoriser le recours aux modes
de transport durables**

Le programme *infrastructures et services de transport* regroupe, avec le programme *sécurité et affaires maritimes*, l'ensemble des champs relatifs aux transports terrestres et maritimes. Il constitue un outil unique central au service de l'efficacité de la politique des transports définie dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Il vise notamment à développer les infrastructures alternatives à la route au moyen des investissements de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) en faveur du ferroviaire, du fluvial ou du portuaire, à améliorer la qualité et la sécurité des réseaux existants, à soutenir les nouveaux modes alternatifs à la route dans leur phase de développement et à réguler le secteur des transports afin d'établir une concurrence équilibrée entre les différents moyens de transports et entre les entreprises.

En 2011, l'État poursuivra la politique de relance des transports collectifs en apportant son aide aux autorités organisatrices de transport ; une

deuxième tranche de l'enveloppe de 800 M€ sera ainsi déployée pour les 50 projets retenus en 2009 et des aides seront apportées au démarrage des projets retenus dans le cadre du deuxième appel à projets lancé en mai 2010, destiné aux projets des collectivités territoriales dont les travaux débiteront entre 2011 et 2013.

S'agissant du transport de marchandises, l'année 2011 verra la poursuite de la mise en œuvre du grand engagement national pour le fret ferroviaire, décidé par le Conseil des ministres du 16 septembre 2009, effort se traduisant par un programme de grande ampleur en faveur d'un nouveau transport écologique de marchandises, mobilisant l'État, Réseau ferré de France (RFF) et les opérateurs ferroviaires dont la SNCF.

Une partie de ce programme relève d'investissements portés par l'AFITF. Concernant les programmes du budget général, le ministère poursuit sa politique d'aide aux opérateurs de transport combiné en maintenant en 2011 l'enveloppe de crédits qui avait été relevée en 2010. Il poursuit la politique de soutien et de développement des autoroutes de la mer et des autoroutes ferroviaires existantes et futures, avec en particulier l'engagement du service de l'autoroute ferroviaire atlantique.

L'interface maritime bénéficiera de la mise en œuvre de la réforme des grands ports maritimes et des moyens mis en place à cette occasion, les crédits d'entretien portuaire étant reconduits à leur niveau de 2010.

Le mode fluvial fera l'objet d'une contractualisation renouvelée dans le cadre du nouveau contrat de performance 2010-2013, consolidant l'effort développé en faveur de Voies navigables de France (VNF).

Renforcer l'entretien et la rénovation des réseaux

Le bon fonctionnement des réseaux est indispensable à la vie économique et sociale du pays et à la sécurité des transports. Le budget 2011 prévoit donc la poursuite des actions de renforcement en matière de maintenance et d'entretien des réseaux et des infrastructures existantes.

Les ressources de VNF seront ainsi augmentées de près de 70 M€ en 2011 pour financer la remise à niveau du réseau de voies navigables.

Le plan de rénovation ferroviaire engagé en 2006 est poursuivi : environ 1000 km de voies pourront à nouveau être rénovés grâce aux 2 654 M€ de concours de l'État qui compléteront les péages payés par les opérateurs à RFF, appelés à augmenter en 2011 dans le cadre défini par la réforme de la tarification intervenue en 2010. L'année 2011 sera aussi celle de la mise en œuvre du nouveau dispositif de subventionnement par l'État des trains d'équilibre du territoire comprenant l'ensemble des trains opérés par la SNCF sous les marques Téoz, Lunéa, Corail-Intercités et Corail.

Enfin, pour les routes, qui assurent toujours près de 80 % des transports intérieurs de voyageurs et de marchandises, les ressources consacrées à l'entretien courant et aux actions curatives, qui avaient fait l'objet d'un renforcement très important dans le cadre du plan de relance, sont diminuées au profit de la poursuite d'un effort sur l'entretien préventif des chaussées afin d'assurer un taux de renouvellement permettant d'endiguer leur dégradation.

En matière aéroportuaire, le budget poursuit le soutien à certaines plates-formes, situées notamment outre-mer, suite à la décentralisation des autres infrastructures.

Soutenir les acteurs de la mobilité durable dans un contexte d'ouverture à la concurrence

L'État a aussi pour mission d'assurer la régulation économique et sociale des transports dans un contexte d'ouverture à la concurrence, mais toujours avec le souci d'une politique de déplacement durable. Il doit veiller à l'équilibre entre la protection des droits et l'adaptation à l'environnement européen, entre la concurrence et les exigences de service public, entre les impératifs de sécurité et les évolutions techniques, économiques, sociales ou environnementales.

Les nouvelles modalités de régulation des activités ferroviaires seront ainsi mises en œuvre en 2011, avec la montée en régime de la nouvelle Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF), mise en place en 2010 et qui apportera désormais les garanties d'une institution indépendante.

Le contrôle du transport routier, particulièrement important pour réduire les distorsions de concurrence de la part des nombreux pavillons tiers circulant sur notre territoire, poursuit sa modernisation avec le développement de techniques nouvelles.

Enfin, l'aide aux dessertes aériennes d'aménagement du territoire, particulièrement nécessaire dans la conjoncture économique actuelle, est poursuivie dans le cadre du budget général.

Assurer avec efficacité son devoir de solidarité

Après la création des caisses de retraite de la RATP et de la SNCF et les réformes des régimes spéciaux, l'État veille à assurer l'équilibre de ces régimes ainsi que celui des marins gérés par l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM).

► SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Programme *Sécurité et circulation routières*
57,7 M€
Compte d'affectation spéciale, programme
Dispositif de contrôle automatisé 186 M€

La lutte contre l'insécurité routière demeure une grande cause nationale

La lutte contre l'insécurité routière demeure une grande cause nationale qui appelle à la mobilisation de tous pour atteindre l'objectif de passer sous la barre des 3 000 personnes tuées sur les routes de France métropolitaine. Le comité interministériel de la sécurité routière s'est réuni le 18 février 2010, sous la présidence du Premier Ministre, pour donner à la politique de sécurité routière un nouvel élan afin que le nombre de vies sauvées sur les routes reprenne une tendance à la baisse pour atteindre les objectifs fixés.

À cette occasion, les objectifs de la politique de sécurité routière des pouvoirs publics pour la période 2010-2012 ont été définis : combattre l'alcool et la drogue au volant, dissuader les excès de vitesse, sanctionner plus sévèrement les grands délits routiers, sécuriser l'usage du deux-roues motorisé, sensibiliser les futurs conducteurs, prévenir le risque routier professionnel. Les axes d'actions suivants seront plus particulièrement privilégiés en 2011.

Lutter contre l'alcool au volant

La conduite sous l'emprise d'alcool demeure la première cause de mortalité routière. Aussi, les actions de prévention seront maintenues et renforcées, notamment par le biais de campagnes de communication et d'information à destination du grand public. Elles auront pour objectif de susciter une véritable rupture culturelle en matière d'alcool au volant, pour que l'opinion publique soit convaincue de l'incompatibilité entre alcool et conduite.

Le programme *Sécurité et circulation routières* contribuera également au renforcement de la capacité opérationnelle des forces de l'ordre en matière de contrôles d'alcoolémie au volant en finançant l'acquisition de matériels supplémentaires. Cette politique d'équipement doit permettre une augmentation de 10 à 15 % du nombre de contrôles d'alcoolémie effectués par les forces de l'ordre dans les prochaines années.

Réduire l'accidentalité des jeunes

La mise en œuvre de la réforme du permis de conduire engagée en 2009 se poursuivra pour que cet examen soit moins long, moins coûteux mais surtout plus sûr.

Outre la capitalisation des mesures déjà prises en 2009 et 2010, la priorité portera sur la rénovation à l'horizon 2012 des épreuves pratiques des examens moto et poids lourds, la mise en application du nouveau programme national de formation refondu en 2010 avec les professionnels du secteur, ainsi que les conditions d'accès au métier d'enseignant de la conduite. La Sécurité routière portera au plus près des jeunes les informations relatives aux moyens et dispositifs en place pour se former à la conduite et obtenir le permis de conduire.

Parallèlement à la mise en œuvre de cette réforme, la Sécurité routière s'attachera à sensibiliser les jeunes conducteurs sur les multiples risques routiers en privilégiant les médias les plus adaptés à la population visée.

Pour ce faire, elle s'appuiera sur l'expérience acquise en 2010 avec la diffusion de son court-métrage *Insoutenable*, au travers duquel elle s'est adressée directement aux jeunes, pour la première fois exclusivement sur internet.

Par le biais d'internet et d'autres médias, la Sécurité routière continuera de faire vivre « Sam, celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas », message spécifique auprès des jeunes leur rappelant l'importance de choisir un conducteur désigné sobre avant de reprendre le volant.

Combattre les comportements à risque par le renforcement et la diversification des systèmes de contrôle

Un programme de déploiement de 503 dispositifs de contrôle automatique est prévu en 2011 afin d'accentuer le maillage territorial et d'augmenter la couverture des zones accidentogènes. Pour accroître l'effet du contrôle, les règles d'information des usagers relatives à l'implantation des radars de contrôle de vitesse vont être modifiées, avec la mise en œuvre de zones de « contrôles radars fréquents », associant des radars fixes et mobiles sur les itinéraires où les accidents sont les plus fréquents. Les panneaux signalant ces zones seront dorénavant implantés plus en amont des radars fixes, soit environ entre 1 km et 2 km au lieu des 400 mètres habituellement observés actuellement.

Par ailleurs, l'effort de diversification des infractions relevées par les dispositifs automatisés est poursuivi pour s'adapter en permanence à l'évolution des risques et des comportements. Ainsi, sont prévus, d'une part, le déploiement des premiers dispositifs de contrôle du respect de la vitesse moyenne sur un parcours identifié comme particulièrement accidentogène (tunnels, ponts, zones de virages dangereux, descentes dangereuses...) et, d'autre part, le déploiement des premiers dispositifs de contrôle du franchissement des

passages à niveau, conformément au plan de sécurisation de ces derniers annoncés par le secrétaire d'État aux Transports à la suite de l'accident dramatique d'Allinges (74).

Parallèlement, des dispositifs de contrôle de vitesses de nouvelles générations, dits radars discriminants, vont progressivement être mis en service. Ces dispositifs permettent de contrôler plusieurs voies de circulation mais aussi de différencier les catégories de véhicules, notamment les poids lourds.

► SÉCURITÉ MARITIME

Dans le domaine maritime, le ministère poursuit son effort pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté en mer, en métropole comme outre-mer, notamment par la modernisation des centres régionaux opérationnels de surveillance et sauvetage en mer (CROSS), avec le renouvellement d'équipements techniques et également la mise en place de systèmes d'information spécifiques. Il maintient son engagement auprès de son partenaire en matière de sauvetage, la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM).

S'agissant du contrôle des activités maritimes et littorales, les capacités opérationnelles des moyens nautiques sont maintenues, afin d'assurer l'équilibre entre les différents usagers de la mer et de renforcer le contrôle des pêches dans le cadre de nos obligations communautaires.

Sur la base de l'annonce du Président de la République et reprenant le principe de coordination unique des administrations exerçant des compétences en mer sous l'égide de l'autorité préfectorale (préfet maritime en métropole, préfet ou haut commissaire délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer en outre-mer), la fonction garde-côtes vise l'amélioration de l'efficacité en approfondissant les possibilités de mutualisation, d'une part, en dégageant des priorités plus fortes, d'autre part. La direction des affaires maritimes est fortement impliquée dans ce processus et participe à ces prises de décisions structurantes pour l'action de l'État en mer.

Soutenir les professionnels de la mer dans un contexte d'ouverture à la concurrence

Dans le domaine maritime, les dispositifs d'incitation et de soutien au pavillon français et à l'emploi maritime sont globalement stables (78,4 M€ en LFI pour 2010 contre 76,2 M€ en PLF pour 2011).

La formation maritime reste également au cœur des priorités en 2011 : les efforts en faveur du fonctionnement du réseau d'enseignement secondaire, avec la généralisation des baccalauréats professionnels en trois ans et l'accroissement prévisible des effectifs d'élèves, sont reconduits pour 2011. En matière d'enseignement supérieur, la réforme a abouti à la création de l'École nationale supérieure maritime (ENSM) par la loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports (article 53). L'ENSM va permettre de fédérer les quatre sites du Havre, Marseille, Nantes et Saint-Malo et d'engager l'enseignement supérieur maritime dans une nouvelle dynamique ; parallèlement l'ENSM délivrera un titre d'ingénieur en plus de brevets maritimes déjà existants.

En matière de navigation de plaisance, le ministère assure son soutien au financement de projets d'aménagement de structures portuaires exemplaires et innovantes en terme d'impact sur l'environnement.

Poursuivre la réorganisation des services

Sur le plan organisationnel, la réforme des services déconcentrés métropolitains est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2010. Les services régionaux des affaires maritimes ont été fusionnés au sein de quatre directions interrégionales de la mer (DIRM), les services départementaux ont été, pour leur part, intégrés aux directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) à travers la constitution de 21 directions de la mer et du littoral (DML), tout en conservant un contact étroit avec les populations, entreprises et activités maritimes.

À compter du 1^{er} janvier 2011, ce sont les services déconcentrés outre-mer qui seront réorganisés avec la création d'une direction de la mer (DM) regroupant toutes les missions de DIRM et les missions maritimes et portuaires des DDTM de métropole dans chaque département d'outre-mer. Le dispositif Polmar et celui des phares et balises seront regroupés au sein de cette direction. La direction de la mer de La Réunion sera également compétente pour Mayotte. À Saint-Pierre et Miquelon, une DDTM sera créée.

► CONTRÔLE ET EXPLOITATION AÉRIENS

Le budget annexe (BAESEA) a pour vocation de garantir, dans un cadre unifié, la sécurité et la sûreté du transport aérien, en plaçant la logique du développement durable au cœur de son action. Il accompagne le développement économique du transport aérien par la fourniture de services performants et la prescription de normes techniques de sécurité découlant des engagements internationaux et européens.

La stratégie 2011-2013 du BAESEA vise à faciliter la reprise du trafic aérien avec un espace aérien plus performant, c'est-à-dire plus sûr, plus accessible, avec des routes plus directes et des niveaux de vols et des trajectoires optimisées, permettant aux compagnies aériennes des vols plus économiques et moins polluants. Pour la réalisation de cet objectif, le BAESEA poursuivra son engagement dans la construction du Ciel unique européen avec la sécurité aérienne comme premier objectif, mais aussi le respect de l'environnement et l'efficacité économique. Ce projet européen sera articulé autour de la construction en 2012 d'un bloc d'espace fonctionnel commun avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse, le FABEC, et du programme européen de recherche et développement SESAR (*Single European Sky ATM Research*). Ces objectifs seront conduits en s'appuyant sur une stratégie financière responsable qui préserve la capacité de la DGAC à investir tout en réduisant ses coûts structurels et en optimisant la dépense, afin d'affronter les conséquences de la crise économique du transport aérien.

Par ailleurs, l'objectif du budget triennal 2011-2013 est d'affronter les conséquences de la crise économique du transport aérien, par la réduction des coûts structurels et des effectifs dans le respect des impératifs liés à la révision générale des politiques publiques, tout en préservant l'investissement nécessaire à la construction du Ciel unique européen.

Soutien aux prestations de l'aviation civile – 1,5 Md€ dont 1,1 Md€ de masse salariale – 11 276 ETP

Le programme *soutien aux prestations de l'aviation civile* a pour objectif d'exercer au bénéfice des trois programmes opérationnels de la mission *contrôle et exploitation aériens* une gestion mutualisée de différentes prestations, notamment dans les domaines des

finances, des ressources humaines et des systèmes d'information, afin d'optimiser le coût de ces fonctions, tout en cherchant à offrir le meilleur service à l'ensemble des directions et services de la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Navigation aérienne – 487 M€

Le programme *navigation aérienne* regroupe les activités du service à compétence nationale, direction des services de la navigation aérienne (DSNA), chargé de fournir les services de la circulation aérienne, de communication, de navigation et de surveillance y afférents, ainsi que les services d'information aéronautique aux aéronefs évoluant en circulation aérienne générale dans l'espace aérien dont la gestion a été confiée à la France par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et sur les aéroports désignés par le ministre chargé de l'aviation civile.

Transports aériens, surveillance et certification – 53,6 M€

Le programme *transports aériens, surveillance et certification* a pour objet de mettre en œuvre la politique de sécurité, de sûreté et de développement durable, de vérifier la conformité de l'ensemble des acteurs du secteur aux règlements qui leur sont applicables lorsque ce contrôle relève de la DGAC, et de veiller à ce que le développement du transport aérien se déroule dans un cadre économique équilibré qui permette de concilier la croissance du trafic aérien avec la protection de l'environnement. Ces exigences réglementaires reprennent les normes de l'OACI et sont, de plus en plus, d'origine communautaire.

Formation aéronautique – 100,2 M€

Le programme *formation aéronautique* retrace les activités de formation théorique et pratique aux métiers de l'aéronautique et qui sont mises en œuvre par un opérateur spécialisé, l'École nationale de l'aviation civile (ENAC), établissement public administratif.

Ces activités de formation sont destinées au secteur aérien français ou à la DGAC : elles contribuent au maintien du haut niveau de sécurité du transport aérien français et au rayonnement de l'industrie aéronautique ; elles servent également de référence au secteur privé.

LES OPÉRATEURS

L'AFITF

L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) est l'acteur privilégié de la mise en œuvre du volet infrastructures du Grenelle Environnement, en complément des interventions du programme infrastructures et services de transport dont il est un opérateur.

En 2011, le budget de l'AFITF devrait permettre de mettre en place près de 2,2 M€ en crédits de paiement.

Ses recettes proviennent des ressources pérennes qui lui sont affectées et, dans l'attente du rendement des ressources nouvelles prévues notamment dans le cadre du Grenelle Environnement (éco-taxe sur les poids lourds), d'une subvention d'équilibre budgétaire à hauteur de 974 M€.

Ce budget permettra la poursuite du financement de grandes opérations d'infrastructures lancées ou prévues dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, notamment des LGV en cours de construction ou lancées (Rhin - Rhône, Tours - Bordeaux, Bretagne - Pays de Loire, 2^{ème} phase de la LGV-Est, contournement Nîmes - Montpellier), des contrats de plan État-régions (2000-2006) et des contrats de projet (2007-2013), des plans de modernisation des itinéraires routiers (PDMI), ainsi que d'un certain nombre d'investissements de développement ou de sécurité dans les domaines routier, ferroviaire, portuaire, fluvial, multimodal et des transports collectifs.

L'AFITF est plus que jamais un outil de l'ambitieuse politique de rééquilibrage modal voulue par le ministre d'État et inscrite dans le Grenelle Environnement, puisque la part des ressources de l'AFITF consacrées en 2011 au profit des projets non-routiers atteint globalement près de 60% en crédits de paiement et près de 71% en capacité d'engagement.

En M€	CP 2011
Grandes opérations (CIADT et Grenelle)	
Routes	200
Autres modes	630
CPER et autres contrats	
Routes	340
Autres modes	390
Autres investissements	
Routes	360
Autres modes	280
TOTAL	2 200



La stratégie de recherche et d'innovation définie pour l'ensemble du ministère s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale arrêtée en 2009.

L'un de ses axes prioritaires concerne l'urgence environnementale et les écotecnologies, afin de répondre au quadruple défi posé par le changement climatique, le partage fonctionnel des territoires, l'épuisement des ressources naturelles et la nécessité d'accroître l'indépendance énergétique.

En outre, la mise en œuvre des conclusions du Grenelle Environnement en matière de recherche conduit, selon les domaines concernés, à redéployer l'effort sur de nouveaux axes, à accélérer certains programmes en cours ou à en créer de nouveaux pour développer, par exemple, l'association des ONG à la définition des orientations de recherche, les visions prospectives ou encore l'étude des risques potentiels de certaines innovations. Il s'agit aussi de favoriser le développement et le déploiement de nouvelles technologies, notamment en liaison avec les pôles de compétitivité, pour accélérer l'émergence de l'économie verte.

Les dispositifs de recherche et d'innovation mis en place au sein du ministère traduisent l'ensemble de ces priorités. La fusion effective début 2010 des trois programmes de recherche en un programme unique pour la *recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de l'aménagement durable* permet de créer de nouvelles synergies. En 2011, les crédits consacrés à ce programme seront de 1 335 M€ en AE et de 1 374 M€ en CP.

Cette stratégie intègre l'engagement de l'État d'allouer 1 Md€ supplémentaire, d'ici 2012, pour les thématiques énergies, moteurs du futur, biodiversité et santé environnement. Mis en œuvre au travers du fonds de soutien aux démonstrateurs de recherche sur les nouvelles technologies de l'énergie, du redéploiement thématique des programmes de l'ANR et de l'ensemble des organismes publics de recherche,

ainsi que d'actions spécifiques (aéronautique, écotecnologies...), c'est en fait pratiquement dès fin 2010 (930 M€) que l'engagement sera atteint. C'est au total près de 1,8 Md€ qui sera investi d'ici 2012 sur les priorités du Grenelle Environnement. Sur l'année 2011 ce sont plus de 390 M€ d'euros supplémentaires (par rapport à 2007) qui seront globalement fléchés par les organismes de recherche sur les priorités du Grenelle Environnement en matière de recherche. Les organismes placés sous tutelle ou co-tutelle du ministère y contribueront pour plus d'un tiers.

Ces mesures sont complétées ou relayées par les programmes d'investissement d'avenir qui mettront encore plus l'accent sur la valorisation économique des résultats de la recherche. L'objectif principal des cinq programmes portés par le ministère, avec un financement global de 6,1 Md€, est d'accélérer le développement des technologies décarbonées (énergies renouvelables, captage et stockage du CO₂, future génération d'énergie nucléaire, chimie verte, recyclage) et des différents modes de transport du futur (routier, ferroviaire, maritime et aéronautique) pour répondre aux défis de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'épuisement à venir des ressources naturelles d'hydrocarbures.

Recherche dans le domaine de l'énergie

La mise en œuvre de la stratégie énergétique de la France vise à maîtriser la demande d'énergie et à disposer d'une offre énergétique diversifiée en maintenant l'option nucléaire ouverte et en développant les énergies renouvelables. Définie dans la loi de programme du 13 juillet 2005, cette stratégie énergétique s'appuie sur un effort important de recherche scientifique et technologique. Elle doit permettre

à notre pays de rester au premier rang mondial dans le domaine de l'énergie nucléaire et des hydrocarbures (parapétrolier) et d'améliorer sa position dans les nouvelles technologies de l'énergie. L'effort de recherche porte sur le développement d'énergies renouvelables, telles que le solaire photovoltaïque et la production de biocarburants de deuxième génération et de carburants de synthèse et d'énergies propres, plus respectueuses de l'environnement (hydrogène, production d'énergie à partir des énergies fossiles en y associant par exemple des technologies de captage et stockage de CO₂), mais aussi sur l'amélioration des technologies d'utilisation de l'énergie, notamment dans le domaine des transports.

Deux opérateurs contribuent à la mise en œuvre de cette action : IFP Énergies nouvelles et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) pour un financement total de 831,6M€. Par ailleurs, ils participent au programme investissement d'avenir qui inscrit ces actions dans les mêmes perspectives.

La recherche dans le domaine des risques

Cette action a pour but d'assurer la connaissance nécessaire à la définition et à l'évaluation des actions de prévention des risques industriels par rapport à la santé des personnes et à l'environnement, au regard par exemple des rayonnements ionisants ou des substances toxiques ; le soutien aux programmes de travail de deux établissements, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) en est le principal vecteur. Ces subventions s'élèvent à 221,7 M€ en AE et CP pour 2011.

La recherche dans le domaine des transports, de la construction et de l'aménagement

Les actions de recherche menées dans ces secteurs mettent l'accent sur la prévention des émissions de gaz à effet de serre, sur l'adaptation aux effets du changement climatique et sur les enjeux de sécurité dans les domaines des services de transports, de la construction et de l'aménagement. Elles se traduisent par le soutien aux programmes de travail de trois établissements : le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC), l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), dont la fusion sera effective au 1^{er} janvier 2011, et le Centre scientifique et techniques du bâtiment (CSTB). Le montant total des subventions versées à ces trois établissements est de 112,8 M€ pour 2011.

Recherche partenariale dans le développement et l'aménagement durables

Cette action a pour but de favoriser la recherche dans le développement et l'aménagement durables au moyen de programmes incitatifs de recherche pilotés par le ministère pour 17 M€ et d'agences de financement subventionnées à cet effet pour 35,4 M€.

Les programmes incitatifs développés par le ministère couvrent tous les domaines du développement et de l'aménagement durables. En 2011, des appels à projets seront notamment lancés sur la biodiversité et les écosystèmes, les fonctionnalités des paysages urbains et périurbains, la consommation durable, la construction durable ; des actions seront poursuivies sur l'adaptation au changement climatique et la gestion de ses impacts, les risques sanitaires environnementaux, les risques naturels et industriels. Le ministère poursuit en parallèle, dans un cadre de coopération interministérielle, son action sur les thématiques de la mobilité et du fret (PREDIT), des bâtiments et de la ville durable (PREBAT, PUCA) ainsi que sur les écotecnologies.

Deux opérateurs interviennent également dans la mise en œuvre de ces recherches : l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile

Le secteur de la construction aéronautique civile a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics, dans la mesure où il contribue de manière significative à l'activité industrielle de la France. En outre, il fait désormais l'objet d'une organisation à l'échelle européenne. Dans le cadre du 28^e engagement du Grenelle Environnement, relatif au secteur de la recherche, l'accent est mis sur la nécessité d'intensifier le soutien au progrès technologique et à l'effort de recherche dans l'aviation. Il s'agit de progresser vers les objectifs environnementaux quantifiés à l'horizon 2020 par le conseil européen ACARE (Conseil consultatif pour la recherche aéronautique en Europe) pour améliorer les performances environnementales et réduire les consommations et les émissions unitaires des avions, par l'introduction de nouveaux concepts et de technologies de rupture. Ces recherches et les développements technologiques au stade industriel de la construction aéronautique sont financés en 2011 à hauteur de 115 M€ en AE et 148,2M€ en CP et seront complétés par des actions conduites au titre du grand emprunt en faveur des investissements d'avenir.

Institut français du pétrole

IFP Énergies nouvelles est un organisme public de recherche et de formation à l'expertise internationalement reconnu et mis au service d'enjeux sociétaux majeurs : l'énergie, les transports, l'environnement. Sa mission est de développer les énergies et les transports du XXI^e siècle dans une perspective de développement durable. Il apporte aux acteurs publics et à l'industrie des solutions innovantes pour une transition maîtrisée vers les énergies et matériaux de demain, à la fois performants,

économiques, propres et durables. Dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie, il se concentre principalement sur le développement des véhicules hybrides et électriques, des biocarburants de 2^e génération et des technologies de captage et de stockage du CO₂ conformément à l'avenant de son contrat d'objectifs signé en juin 2009. Le montant de la subvention versée à IFP Énergies nouvelles est de 152,7 M€ en 2011.

Commissariat à l'énergie atomique

Le CEA met en œuvre des recherches dans deux domaines relevant du programme :

- le nucléaire civil pour lequel ses recherches poursuivent deux objectifs majeurs :

- ▶ améliorer encore la sécurité et la compétitivité de la filière nucléaire ;
- ▶ préparer les systèmes nucléaires (réacteurs et combustibles) du futur, dits de 4^e génération, sources de progrès dans l'utilisation des ressources et dans la gestion des déchets radioactifs ;

- les nouvelles technologies de l'énergie, pour lesquelles ses travaux se concentrent sur quatre domaines principaux en visant prioritairement deux secteurs d'application fortement consommateurs d'énergie fossile que sont le bâtiment et les transports à savoir :

- ▶ le solaire photovoltaïque en s'appuyant sur le développement de l'Institut national de l'énergie solaire (INES), centre d'excellence français ;
- ▶ les procédés d'électrification des véhicules et de stockage de l'énergie (batteries lithium et piles à combustible) ;
- ▶ l'hydrogène ;
- ▶ la biomasse, notamment sur les technologies de gazéification à haute température pour la production de biocarburants de deuxième génération.

Le montant de la subvention versée au CEA est de 678,9 M€ en 2011.

Institut de radioprotection et sûreté nucléaire

L'IRSN exerce, en appui des pouvoirs publics, des missions d'expertise et de recherche dans les domaines de la sûreté des installations nucléaires, de la sûreté des transports de matières radioactives et fissiles, de la protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants, de la protection et du contrôle des matières nucléaires et produits susceptibles de concourir à la fabrication d'armes et de la

protection des installations et des transports contre les actes de malveillance. Il vise à obtenir une meilleure compréhension des contaminations sur l'homme et sur l'environnement par les radio-éléments et de leurs impacts potentiels. Il intervient enfin dans les actions d'assainissement et de démantèlement des installations nucléaires. La subvention versée à l'IRSN est de 213,4 M€ pour 2011.

Institut national de l'environnement industriel et des risques

L'INERIS est chargé de développer et de maintenir une capacité d'expertise pour évaluer les risques que les activités économiques font peser sur la santé et la sécurité des personnes, sur la sécurité des biens et sur l'environnement. Cet établissement pilote une recherche originale sur des thèmes encore peu développés en France, recouvrant les risques accidentels et chroniques

associés aux activités industrielles, qu'ils soient liés à l'utilisation de substances chimiques et de biocides ou à l'exploitation du sol et du sous-sol, en prenant en compte leurs conséquences pour les écosystèmes et la santé humaine. La subvention à l'INERIS au titre du programme de recherche est de 8,3 M€ pour 2011.

Laboratoire central des ponts et chaussées

Le LCPC a pour mission de réaliser des recherches et des expertises dans les domaines des infrastructures et de leur usage, de la géotechnique, des ouvrages d'art, du génie civil et du génie urbain, en interaction avec les problématiques de l'environnement. Ces recherches associent réflexions théoriques, modélisations, expérimentations de laboratoire et mesures de terrain. Elles sont réalisées dans le

cadre de partenariats nationaux et internationaux avec des entreprises productrices de biens comme de services, des établissements de recherche et des universités, avec des enjeux d'autant plus forts qu'ils concernent des ouvrages cumulant une longue durée de vie et une exigence permanente de sécurité.

Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité

Les priorités de recherche développées par l'INRETS explorent les interrelations entre mobilité, environnement et énergie : d'une part, l'optimisation des transports du point de vue de l'utilisateur comme de

l'exploitant, d'autre part, les problématiques de santé au regard des transports et de leur sécurité.

Centre scientifique et technique du bâtiment

Déjà très mobilisé sur l'efficacité énergétique des bâtiments, le CSTB doit jouer un rôle croissant pour relever les défis identifiés par le Grenelle Environnement, tant sur les bâtiments existants que sur les bâtiments neufs, notamment pour atteindre plus rapidement les objectifs de réduction

des émissions de gaz à effet de serre. Il est notamment chargé de contribuer à l'intégration en sous-ensembles fonctionnels des briques technologiques pour le bâtiment et à la validation des innovations pour la généralisation des bâtiments à énergie positive.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail

L'ANSES intervient au travers des appels à projets du programme national santé environnement qui couvre l'ensemble des connaissances nécessaires à la démarche d'évaluation du risque sanitaire

environnemental et vise à apporter un appui aux politiques de prévention et de précaution.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

L'ADEME accompagne pour sa part des travaux de recherche et développement et renforce l'innovation au sein des entreprises centrées sur les écotechnologies, notamment les PMI du secteur de l'environnement et des nouvelles technologies de l'énergie. Il s'agit de participer à

l'amélioration de la compétitivité des entreprises au regard de problématiques telles que l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la gestion des ressources (recyclage) et la maîtrise des émissions polluantes et de leurs effets sur la santé et les écosystèmes.

Information géographique et météorologique

Les programmes information géographique et cartographique et météorologie sont concernés par les problématiques du développement durable et de lutte contre le changement climatique. Ils concourent à la réalisation des politiques publiques du ministère, notamment en matière d'aménagement du territoire, de prévention des risques et de transports terrestres et aériens.

Information géographique et cartographique

Le programme *Information géographique et cartographique* comprend les moyens consacrés à la production de l'information géographique de référence pour l'ensemble du territoire national. Il met en œuvre la politique nationale d'information géographique, en cohérence avec la directive européenne Inspire.

La réflexion stratégique menée par l'institut géographique national (IGN), principal opérateur du programme, a conduit à l'élaboration d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance avec l'État, pour la période 2010-2013. L'établissement est chargé de la production et de la diffusion de référentiels géographiques nationaux, notamment à grande échelle. Il contribue à l'utilisation de l'information géolocalisée par les pouvoirs publics, les acteurs professionnels et le grand public. Les nouvelles orientations et objectifs assignés par l'État à l'établissement confirment la position de l'IGN en tant que référent-conseil à son égard et en tant qu'acteur principal de la mise en place de l'infrastructure nationale d'information géographique prescrite par la directive Inspire, notamment en créant les conditions d'un accès généralisé aux données géographiques de référence au travers du Géoportail. Le montant de la subvention pour charges de service public de l'IGN pour 2011 a été fixé à 81,4 M€. Il tient compte de la nouvelle politique tarifaire instituée en matière de diffusion des données géographiques de référence au secteur public et des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel de l'établissement.

Le programme permet aussi le financement des activités du Conseil national d'information géographique (CNIG) qui contribue, par ses études, avis et propositions, à promouvoir le développement de l'information géographique et l'amélioration de ses techniques, en tenant compte des besoins exprimés par les utilisateurs publics ou privés. Les missions et l'organisation du CNIG évolueront pour s'adapter aux nouvelles obligations de coordination prévues par la directive Inspire et élargir la représentation des collectivités territoriales et celle des acteurs privés du secteur de l'information géographique.

Météorologie

L'observation et la prévision météorologiques sont au cœur des métiers de Météo-France, opérateur principal du programme *Météorologie*, qui doit poursuivre les orientations déjà engagées et amorcer d'autres inflexions pour mieux répondre aux attentes des pouvoirs publics, de la société civile et des partenaires économiques. Il s'agit notamment de renforcer la performance du système de prévision et de prévention des risques météorologiques afin d'améliorer sans relâche les prestations opérationnelles de l'établissement en direction des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Pour maintenir son niveau d'excellence scientifique et répondre aux nouvelles demandes sur le changement climatique, Météo-France développe une recherche internationalement reconnue et œuvre, en collaboration avec ses partenaires français, européens et mondiaux, à l'amélioration constante de la simulation numérique et à la compréhension des processus complexes du changement climatique.

Pour le service à la navigation aérienne, et sur la base des orientations de la DGAC, l'établissement s'adapte aux règlements du Ciel unique européen et participe au programme de recherche et de gestion du trafic aérien en Europe, SESAR (Single European Sky Air traffic Management and Research).

Cette stratégie ambitieuse fonde le contrat d'objectifs et de performance signé entre l'État et Météo-France pour la période 2009-2011. L'opérateur perçoit une subvention pour charges de service public de 198 M€ en 2011.

En vue du prochain contrat d'objectifs, dont l'exécution débutera en 2012, l'établissement mènera, en lien avec ses tutelles, une réflexion prospective sur les modalités de production, de diffusion et de financement de l'information météorologique, afin que cette dernière soit toujours plus efficace, d'accès facilité, d'un coût optimisé et en adéquation avec les missions de service public attendues de Météo-France.



Les questions relatives au développement durable ne prennent tout leur sens qu'au niveau international, une action au seul niveau national ne pouvant suffire. L'action européenne et internationale du ministère contribue au développement d'une diplomatie au service du développement durable. Fédérée par la direction des affaires européennes et internationales, cette action couvre l'ensemble des domaines d'activité du ministère et vise notamment à développer l'influence française, à faire partager sa conception du développement durable et à promouvoir le savoir-faire des entreprises françaises.

Les moyens prévus au projet de loi de finances s'élèvent à 10,2 M€ pour 2011.

Le suivi des grandes négociations internationales et la promotion du développement durable

L'action européenne et internationale finance notamment le suivi des négociations internationales dans le domaine de l'énergie, du changement climatique, des transports, de la biodiversité et de la gouvernance internationale de l'environnement. Elle vise également à développer les relations avec les acteurs extérieurs à l'administration et la société civile, dans le prolongement du Grenelle Environnement. Elle assure enfin le financement des contributions obligatoires à plusieurs conventions et organisations internationales suivies par le ministère.

L'élaboration de la législation communautaire

Les politiques communautaires sont fortement imbriquées avec les politiques nationales dans les domaines de compétence du ministère (environnement, transports, énergie en particulier). L'action européenne du ministère lui permet de développer une politique active d'anticipation, de veille et d'influence sur les sujets communautaires.

Il s'agit en particulier de financer le pilotage général de l'action communautaire du ministère, en s'appuyant sur l'expertise des directions générales, et le suivi des relations bilatérales avec les pays de l'Union européenne.

Les relations bilatérales et la promotion de l'action française

Il s'agit d'abord de promouvoir à l'étranger les positions et les valeurs portées par le ministre d'État et de participer aux actions d'aide au développement menées par la France. En matière de lutte contre le changement climatique, des actions spécifiques ont été notamment initiées envers les pays les plus vulnérables (Afrique et États insulaires) et les principaux pays émetteurs (Chine et États-Unis). L'action internationale du ministère vise également à soutenir à l'exportation les entreprises françaises relevant de sa compétence (énergie, transports, environnement), les grands groupes comme les PME, de manière directe avec le ministère de l'Économie et de manière indirecte par la promotion des politiques publiques françaises et une stratégie d'influence auprès des grands bailleurs internationaux et des producteurs de normes. Ainsi, l'organisation de colloques et de séminaires à l'étranger, l'accueil de délégations étrangères en France ou l'animation de nombreux groupes de travail bilatéraux ou internationaux appuient l'action internationale du ministère et permettent des échanges fructueux. Une politique de gestion des carrières à l'international s'inscrit également dans cette stratégie globale d'influence.

Stratégie et effectifs



Le programme Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, doté de 362 M€, traduit la priorité continue donnée à l'exemplarité du ministère au regard du développement durable et à sa contribution à l'effort en faveur du redressement des finances publiques.

La loi Grenelle 1 a introduit la notion d'État exemplaire en matière de développement durable. Dans ce cadre, le ministère a mis en œuvre un plan administration exemplaire qui porte ses engagements en matière d'achats durables, de comportements durables et de responsabilité sociale (achats socialement responsables).

Hors titre 2 (dépenses de personnel), les crédits inscrits dans le programme permettent de financer les fonctions support du ministère.

Stratégie, études, expertise et partenariats en matière de développement durables

Une enveloppe de 32 M€ est prévue pour évaluer l'impact des projets et programmes, financer des travaux d'observation environnementale et de statistiques dans les domaines économiques et sociaux. Ces crédits permettront également la mise en œuvre de la stratégie nationale du développement durable, l'organisation de débats publics, la réalisation d'études pour l'intégration du développement durable dans les politiques publiques ainsi que le financement de projets territoriaux de développement durable ou d'actions concernant l'éco-responsabilité. Ces moyens serviront aussi à la France à porter le débat relatif au développement durable sur la scène internationale.

Fonctionnement des services

Le montant des crédits de fonctionnement des services du ministère s'élève à 216,6 M€ (hors masse salariale) et s'inscrit dans la politique gouvernementale de réduction de 10% sur trois ans des dépenses de fonctionnement en affichant, dès 2011, une réduction de l'ordre de 6% par rapport à 2010. Ces gains de productivité sont obtenus principalement par la mise en œuvre des mesures de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et un fonctionnement quotidien éco-responsable. Le périmètre de ces crédits est

profondément modifié par rapport à 2010. En effet, certaines dépenses de gestion déconcentrée ne sont plus portées par ce programme du fait de la création d'un programme spécifique dédié au fonctionnement des directions départementales interministérielles et géré par les services du Premier ministre.

Ce poste continue notamment de porter les moyens réservés aux centres d'études techniques de l'équipement pour leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement qui, pour leur part, s'élèvent à 38,5 M€.

Informatique et systèmes d'information

Les crédits consacrés à ce poste de dépenses (29,2 M€) permettront :

- l'adaptation de l'infrastructure informatique au nouveau périmètre ministériel, notamment dans le cadre de la réforme du réseau des services déconcentrés de l'État ;
- une évolution du système d'information ministériel conforme aux réformes liées à la révision générale des politiques publiques (Office national de paie, plate-forme Chorus...) ;
- une plus grande mutualisation des fonctions support.

Recrutement, formation et développement professionnels

Le programme finance la formation initiale diplômante et professionnelle dispensée par l'École nationale des ponts et chaussées, l'École nationale des travaux publics de l'État, deux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), et l'École nationale des techniciens de l'équipement. Les moyens consacrés au financement de ces écoles s'élèvent à 50,5 M€ en 2011.

Les dépenses de recrutement (organisation des concours), de formation professionnelle, notamment de l'Institut de formation de l'en-

vironnement (IFORE), et de développement professionnels (13,03 M€) s'inscrivent dans les orientations stratégiques du ministère : appropriation des problématiques de développement durable, renforcement des compétences métiers, managériales et collectives à mobiliser en période de changement, accompagnement des agents dans la construction de leur parcours professionnel pour faciliter leur promotion et la reconnaissance de leurs acquis. Ces formations seront en particulier mises en œuvre par les nouveaux centres de valorisation des ressources humaines.

Action sociale et prévention

Dans le cadre de la réorganisation des services, le budget dédié à l'action sociale (16,8 M€) a pour objectifs l'harmonisation des prestations et leur adaptation à l'évolution des besoins, notamment en matière de restauration collective et d'action en faveur des enfants. Par ailleurs, le ministère reste mobilisé en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Les crédits consacrés à la prévention des risques professionnels (notamment les risques

psychosociaux) s'élèveront, en 2011, à 3 M€. Les dépenses en matière de médecine de prévention sont également financées par ces crédits.

Par ailleurs, le programme héberge les crédits réservés au financement de deux autorités administratives indépendantes.

- **La Commission nationale de débat public (CNDP)**

Le programme accueille les crédits permettant à la CNDP de disposer des moyens humains et de fonctionnement nécessaires à son activité. Hors dépenses de personnel, son budget est de 0,8 M€.

- **L'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA)**

Le programme assure également, à hauteur de 0,5 M€ (hors dépenses de personnel), le soutien budgétaire de l'ACNUSA.

Effectifs

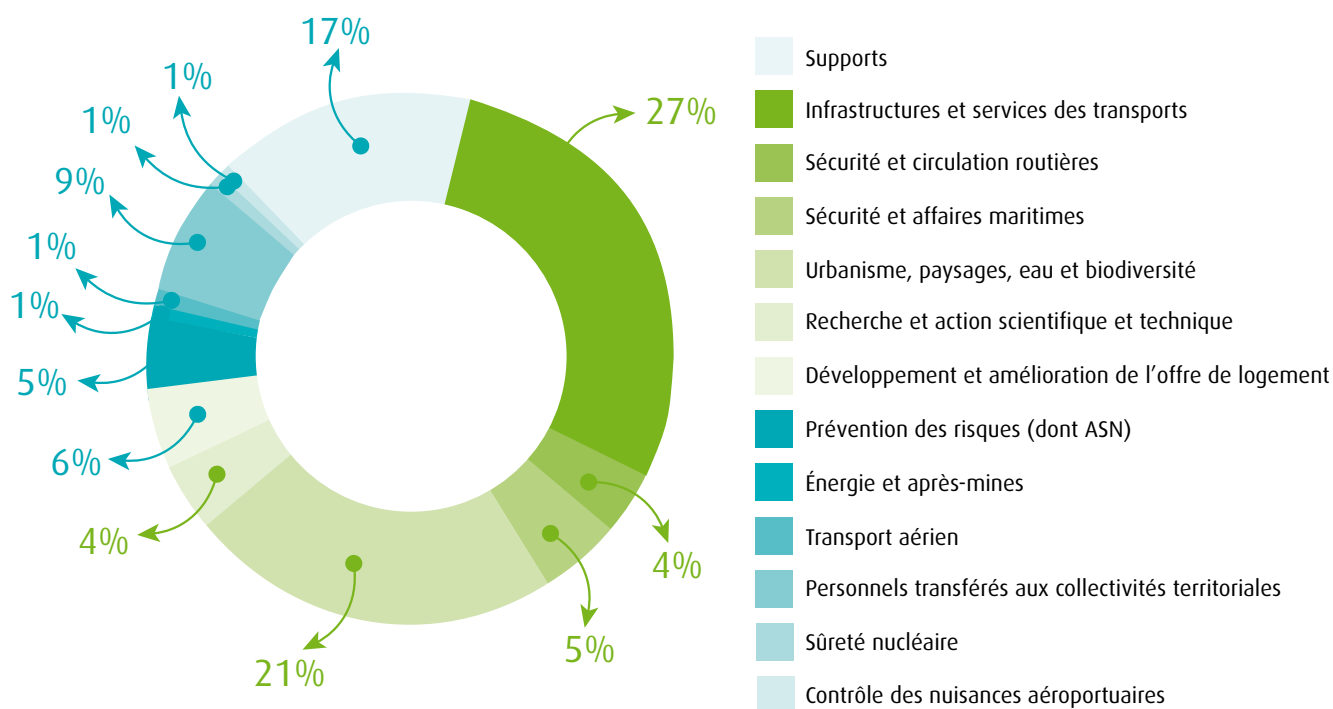
Les 62 371 équivalents temps plein travaillé (ETPT) du ministère sont regroupés pour l'essentiel sur le programme *conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer*, avec la masse salariale correspondante. Toutefois, les emplois de l'Autorité de sûreté nucléaire (361 ETPT) sont rattachés directement au programme *prévention des risques*.

À ces effectifs, s'ajoutent ceux figurant sur le budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens, soit 11 275 ETPT, et ceux des opérateurs du ministère, soit 19 245 ETP¹, à structure courante 2011.

Les effectifs des différents programmes sont identifiés au sein d'actions miroirs afin d'offrir une totale visibilité de l'utilisation des moyens humains du ministère et de permettre aux responsables de programme d'assurer pleinement leur rôle. Cette globalisation permet également une plus grande souplesse de gestion au niveau déconcentré par le biais d'un budget opérationnel de programme unique, dans un contexte marqué par d'importantes réorganisations.

Enfin, dans le cadre de loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, les agents mis à disposition des collectivités territoriales sont identifiés sur une action miroir qui permet de suivre avec exactitude l'exercice de leur droit d'option entre les deux fonctions publiques. Le plafond d'emplois de cette action s'élève en PLF à 5 486 ETPT. À noter que les mouvements d'emplois liés au transfert des parcs départementaux de l'équipement ont été pris en compte et seront ajustés par voie d'amendement.

3 260 M€ sont ainsi consacrés à la masse salariale des agents hors aviation civile et hors opérateurs. Ces crédits comprennent les mesures catégorielles propres au ministère (30 M€ de mesures statutaires, revalorisations indemnitaires et poursuite des plans de transformation des emplois) traduisant la reconnaissance professionnelle des personnels. Par ailleurs, 10 M€ seront consacrés à l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes.



¹ Effectifs sous plafond LFI pour les opérateurs rattachés à un programme MEEDDM « chef de file » : 13 751 ETP pour la mission EDAD, 4 856 ETP pour la mission recherche et enseignement supérieur, 440 ETP pour la mission régime sociaux et de retraite et 198 ETP pour la mission ville et logement.

La structure budgétaire du ministère

Mission écologie, développement et aménagement durables	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur	Mission ville et logement	Mission régimes sociaux et de retraite
<ul style="list-style-type: none"> ● Transport 3104 M€ ● Sécurité et circulation routières 58 M€ ● Sécurité et affaires maritimes 132 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> ● Recherche énergie, développement et aménagement durables 1374 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accès au logement 5285 M€ ● Offre de logement 518 M€ ● Personnes vulnérables (hors rapatriés) 1 185 M€ 	
<ul style="list-style-type: none"> ● Urbanisme, paysages, eau et biodiversité 345 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> ● Prévention des risques 270 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> ● Énergie et après-mines 752 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> ● Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer 2693 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> ● Météorologie 198 M€ ● Information géographique et cartographique 82 M€ 			
Hors budget général			
<ul style="list-style-type: none"> ● Mission contrôle – sanction automatisés des infractions au code de la route - radars 186 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> ● AFITF 2 204 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> ● Budget annexe contrôle et exploitation aériens 1 782 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> ● Fonds de prévention des risques naturels majeurs 250 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> ● ANAH 480 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> ● CAS* Pensions du ministère 930 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> ● CAS* Trains d'aménagement du territoire 210 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> ● ADEME Taxes affectées 527 M€ 			
<ul style="list-style-type: none"> ● CGLLS (aide à la construction de logements sociaux) 80 M€ 			

* Compte d'affectation spéciale

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent pour l'avenir

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer
92 055 La Défense cedex